AB2C PROJETS
Société à responsabilité limitée
au capital de 95 300 euros
Siège social : 145 Avenue des Lots
26600 TAIN L HERMITAGE
900 917 295 RCS ROMANS SUR ISERE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 35 250,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 250,85 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 10 euros par part	9 530,00 euros
Le solde	25 720,85 euros

En totalité au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 33 819,66 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 9 530 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

BM
1/2

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

AB2C PROJETS
145, avenue des Lots
26600 TAIN L'HERMITAGE
SIRE[illegible] 17

BM
2/2

AB2C PROJETS
26600 TAIN L HERMITAGE

Copie certifiée conforme

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

AB2C PROJETS
145, avenue des Lots
26600 TAIN L'HERMITAGE
SIRET : 900 917 295 000 17

AB2C PROJETS
26600 TAIN L HERMITAGE

AB2C PROJETS
145, avenue des Lots
26600 TAIN L'HERMITAGE
SIRET : 900 817 296 000 17

Copie certifiée conforme

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	1 500	1 500				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	299 947		299 947	179 947	120 000	66.69
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 800		1 800		1 800	
	Total II	303 263	1 500	301 763	179 947	121 815	67.69
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 600		9 600		9 600	
	Autres créances	461		461	1 828	1 367-	74.79-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	21 599		21 599	2 681	18 918	705.61
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	31 660		31 660	4 510	27 151	602.07
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	334 923	1 500	333 423	184 457	148 966	80.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AB2C PROJETS
26600 TAIN L HERMITAGE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 95 300)	95 300	95 300		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	9 530	730	8 800	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	8 099		8 099	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	35 251	16 899	18 352	108.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	148 180	112 929	35 251	31.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	160 471	50 282	110 189	219.14
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	23 143	7 838	15 305	195.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	773	907	134-	14.82-
	Dettes fiscales et sociales	856	10 267	9 411-	91.66-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		2 233	2 233-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	185 243	71 528	113 715	158.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	333 423	184 457	148 966	80.76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	185 243	29 703		